

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 11 DECEMBRE 2009

---

L'an deux mille neuf, le onze décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le trois décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

### Présents :

<b>ACHERES</b>	: Monsieur Jean-Pierre HERIN, Conseiller Municipal Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
<b>AIGREMONT</b>	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	: Monsieur Bernard DANIEL, Maire Adjoint
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	: Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint
<b>CHAMBOURCY</b>	: Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint
<b>CHANTELOUP-LES-VIGNES</b>	: Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal
<b>CHAPET</b>	: Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale
<b>CHAVENAY</b>	: Monsieur Denis FLAMANT, Maire
<b>CRESPIERES</b>	: Monsieur Philippe ARNOUX, Maire Adjoint
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	: Monsieur Olivier MOUSSAUD
<b>FEUCHEROLLES</b>	: Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale
<b>HOUILLES</b>	: Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal
<b>LE MESNIL-LE-ROI</b>	: Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal
<b>LE PECQ</b>	: Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale
<b>LE PORT-MARLY</b>	: Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX, Maire Adjoint
<b>LE VESINET</b>	: Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	: Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal
<b>MAISONS-LAFFITTE</b>	: Madame Monique PIGE, Maire Adjoint
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Madame Danièle JOURDE, Maire Adjoint Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Gérard DORIMINI, Maire Adjoint
<b>MONTESSON</b>	: Madame Joëlle TRIOULLIER,

<b>MORAINVILLIERS</b>	: Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal
<b>ORGEVAL</b>	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
<b>POISSY</b>	: Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint Monsieur Jean-Pierre MOREL,
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	: Monsieur Philippe CHIVOT, Maire Adjoint
<b>VERNOUILLET</b>	: Madame Anne DEMEURE, Conseillère Municipale Madame Nicolle BROCHEN, Conseillère Municipale
<b>VILLENES-SUR-SEINE</b>	: Madame Christyane JAVOISE, Conseillère Municipale Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE</b>	: Monsieur Daniel TURCK, Maire Adjoint Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

**Absents excusés :**

<b>ACHERES</b>	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	: Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	: Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint
<b>CHATOU</b>	: Monsieur Francis PAYA, Conseiller Municipal
<b>CHAVENAY</b>	: Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipale
<b>CRESPIERES</b>	: Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint
<b>FOURQUEUX</b>	: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
<b>HOUILLES</b>	: Monsieur Bernard DUCLOS, Maire Adjoint Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Conseiller Municipal
<b>LE VESINET</b>	: Madame Raphaëlle KERSTEN, Conseillère Municipale Madame Elisabeth LAGEZE, Conseillère Municipale
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Mathieu VINCENDET,
<b>MEDAN</b>	: Monsieur Michel PERINET,
<b>MORAINVILLIERS</b>	: Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal
<b>ORGEVAL</b>	: Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	: Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	: Madame Jeanne VALARD, Monsieur Stéphane FEREC, Conseiller Municipal
<b>VERNOUILLET</b>	: Madame Isabelle MALE-PORCHER, Conseillère Municipale
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE</b>	: Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal (procuration non prise en compte arrivée le 14/12/09 après la date du COMITE)

**Procurations :**

- MARLY-LE-ROI** : Monsieur Mathieu VINCENDET, à Monsieur Gérard DORIMINI,  
Maire Adjoint
- MORAINVILLIERS** : Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal à Monsieur  
Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** Monsieur Emmanuel LAMY, Maire à Monsieur Jean-Pierre MOREL

**Communes absentes :**

CHATOU  
MEDAN  
TRIEL-SUR-SEINE  
VERNEUIL-SUR-SEINE

<b>Nombre de communes</b>	<b>:</b>	<b>34</b>
<b>+ 1 Communauté de Communes</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>Quorum</b>	<b>:</b>	<b>38</b>
<b>Délégués présents</b>	<b>:</b>	<b>43</b>
<b>Délégués comptant pour le quorum</b>	<b>:</b>	<b>43</b>
<b>Procurations</b>	<b>:</b>	<b>3</b>
<b>Procurations comptant pour le vote</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>45</b>

## Réunion du 11 DECEMBRE 2009

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 18h40.

Il accueille tout d'abord Monsieur François ALZINA, nouveau délégué du SIVOM, Conseiller Municipal de Chambourcy travaillant dans le secteur bancaire.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur Philippe ARNOUX, de la Commune de CRESPIERES, Secrétaire de Séance. Le Président cite ensuite les procurations reçues.

L'ordre du jour est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 20 octobre 2009
- Compte rendu des actes administratifs
- Modification du tableau des effectifs de la Fourrière
- Fixation des tarifs de la Fourrière pour 2010
- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Fourrière Intercommunale – Lot n° 2 – Extension du chenil
- Demande d'adhésion de Chambourcy à la section Aire d'accueil des gens du voyage
- Constitution d'un groupe de travail « Transports en commun »
- Questions diverses :
  - Etat d'avancement du projet de réaménagement de la Fourrière
  - Etat d'avancement du projet Aire d'accueil des gens du voyage

## PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DU 20 OCTOBRE 2009

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS

Signature, le 12 novembre 2009, avec la Société JUNGHEINRICH d'une convention de formation professionnelle pour les 4 agents de la Fourrière.

Cette formation prépare au CACES R 389 catégorie 3 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) d'une validité de 5 ans pour l'utilisation du chariot élévateur de la Fourrière.

Cette formation est conclue pour un montant de 585,00 € HT par personne donc pour un total de 2 340,00 € HT (585 € x 4 personnes).

Signature, le 24 novembre 2009, avec la Société ELYFEC d'un contrat pour la mission de coordination sécurité et protection santé relative au réaménagement de la Fourrière Intercommunale.

Les éléments de cette mission de niveau II concernent la phase conception, la phase réalisation et la phase réception des travaux.

Ce contrat est conclu pour un montant de 1 820 € HT.

Aucun commentaire, il est pris acte du compte-rendu.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président rappelle que l'équipe s'est étoffée avec le recrutement d'un agent supplémentaire et que le Comité a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2008, de créer un poste d'agent de maîtrise dont la mission est d'assurer un encadrement intermédiaire sur le site et la coordination des travaux.

Cette décision était motivée par les contraintes du site (importance des horaires d'ouverture, des missions, de la complexification des tâches administratives et de l'éloignement de la Fourrière par rapport au siège du Syndicat) et de l'organisation humaine du travail que cela génère.

L'un des Agents de la Fourrière a d'ailleurs réussi l'examen professionnel de ce grade en avril 2008 ; cet Agent exerce déjà les missions d'encadrement intermédiaire et de coordonnateur au sein de l'équipe.

Son dossier de promotion interne a donc été soumis à la Commission Administrative Paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion lors de la séance du 16 juin 2009.

Les membres de la C.A.P. ont émis un avis défavorable à l'unanimité en constatant que l'Agent ne remplissait pas la condition d'ancienneté requise dans le grade, à savoir justifier de 8 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le reclassement de la filière technique de la catégorie C est, dans ce cas de figure, désavantageux pour l'Agent concerné.

Cependant, une solution a pu être trouvée avec le Service des carrières du CIG : un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les missions d'un adjoint technique territorial principal sont similaires à celles d'un agent de maîtrise territorial, à savoir : travaux d'organisation et de coordination et encadrement d'un groupe d'agents. Seule la durée de carrière diffère.

En conséquence, le Président propose au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la modification du tableau des effectifs suivante :

- ✓ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise,
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Comité Technique Paritaire du CIG auquel est affilié le Syndicat a émis un avis favorable dans sa séance du 17 novembre 2009.

Madame MUNNIA ajoute que le paradoxe c'est que l'Agent pouvait passer l'examen mais il ne pouvait être nommé. Ceci étant, l'Agent garde la validité de son examen professionnel jusqu'à qu'il remplisse les conditions requises pour être nommé, à savoir 2012. Ce genre d'ambiguïté peut décourager le personnel.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs telle que proposée ci-dessus.

## **FOURRIERE INTERCOMMUNALE-FIXATION DES TARIFS POUR 2010**

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la Fourrière Intercommunale pour qu'ils prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, hors les tarifs concernant les mises en fourrière de véhicules qui sont fixés par arrêté ministériel.

Il faut aussi savoir que le déficit de la fourrière animale est compensé pour partie par la fourrière automobile.

Ces propositions de tarifs ont été étudiées à partir des bases suivantes :

Pour les animaux :

- Comparaison des tarifs pratiqués dans d'autres fourrières : augmentation raisonnable des frais de garde des animaux ;
- Reconduction des mesures nouvelles de 2009 : forfait recherches pour les propriétaires d'animaux dont les recherches ont été multiples (communications Internet et téléphoniques, demandes auprès des vétérinaires, déplacement de la

Police Municipale), extension aux chiens mordeurs du tarif appliqué aux chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, majoration de 50 % du tarif de garde journalier applicable 24 heures après avoir identifié et prévenu les propriétaires ...

Pour les véhicules :

- Création d'un tarif pour répercuter les frais d'expertise ;
- Modification du tarif de stationnement des forains pendant la période de la Fête des Loges afin de prendre en compte le volume de ces véhicules; création de plusieurs tranches au lieu du forfait existant.

En effet, le tarif forfaitaire appliqué jusqu'alors n'était pas juste au regard de la taille des poids lourds. Ces frais de stationnement qui sont payés par la Ville de Saint-Germain-en-Laye et non par les forains participeront indirectement au coût des 1 000 m<sup>2</sup> supplémentaires qui vont être créés dans le cadre du projet de réaménagement de la Fourrière. Cette extension du terrain, réservé durant la période de la Fête des Loges, ne sera jamais suffisante par rapport aux besoins exprimés mais elle augmentera la capacité d'accueil de 15 à 20 véhicules selon leur taille.

« Plus le vrai prix sera pratiqué, moins le Syndicat fera appel à l'impôt », souligne le Président.

A noter également que les prix sont toujours arrondis pour faciliter les paiements en espèces s'effectuant sur le site.

Sans autre observation, le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les propositions de tarifs pour l'année 2010.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité (2 abstentions), les tarifs de la Fourrière pour 2010, tels que détaillés ci-dessous :

ANIMAUX

**GARDE DE CHIENS NORMAUX :**

Vivant par jour :	10,30 €
Forfait chambre froide	18,40 €
Forfait centrale canine	5,10 €
Forfait recherches (en sus)	5,40 €

**GARDE DE CHIENS (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) et chiens mordeurs**

Vivant par jour	15,30 €
Forfait chambre froide	18,40 €
Forfait centrale canine	5,10 €
<b>Forfait recherches (en sus)</b>	<b>5,40 €</b>

GARDE DE CHATS

Vivant par jour	6,40 €
Chambre froide	15,40 €
Forfait Centrale féline	5,10 €
<b>Forfait recherches (en sus)</b>	<b>5,40 €</b>

**III - GARDE AUTRES ANIMAUX**

Vivant taille moyenne par jour	19,40 €
Vivant grande taille par jour	29,60 €
Chambre froide taille moyenne	34,70 €
Chambre froide grande taille	52,00 €

**MAJORATION DE 50 %, 24 h après que le propriétaire ait été identifié et prévenu**

<b>EUTHANASIE</b>	<b>94,00 €</b>
-------------------	----------------

VEHICULES

Abandon par son propriétaire d'un véhicule entré en fourrière	105,00 €
Frais d'expertise	20,00 €

LOCATION DES EMPLACEMENTS

**CARAVANE**

Annuel	250,00 €
Trimestriel ou forfait dépannage inférieur à 3 mois	92,00 €

## FORAINS FETE DES LOGES

Prix journalier hors fête des loges	10,00 €
<b>Forfait durant la Fête des Loges :</b>	
PL < 3,5 t	50,00 €
PTAC VL PL > 3,5 t ≤ 7,5 t	70,00 €
PTAC VL PL > 7,5 t ≤ 19 t	90,00 €
PTAC VL PL > 19 t ≤ 44 t	110,00 €

### **DÉSIGNATION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE – Lot n° 2 – Extension du Chenil.**

A l'aide du schéma de réaménagement projeté sur écran, le Président commente les différentes phases de travaux. Il en profite pour rappeler que ce dossier a été mené en parallèle et en Groupe de travail.

Situation sur la parcelle :

Au fond : les 1000 m<sup>2</sup> supplémentaires alloués aux camions des Forains et inscrits dans le projet pour un financement global.

A droite : entrée / sas de stationnement des véhicules visiteurs / Bacs de rétention des hydrocarbures / zone des VHU / zone fermée pour les véhicules remis aux Domaines et/ou en affaires judiciaires / partie optimisée pour le stationnement des caravanes, ces locations sont sources de recettes.

Les allées de circulation allant de l'entrée jusqu'en haut de la parcelle et vers le hangar seront en revêtement macadam, contrairement au reste du terrain qui sera en bicouche (grave).

Au centre et derrière les talus : 4 à 5 lots de véhicules en moyenne (par quinzaine de mois)

A gauche : le hangar / la chatterie / le chenil et l'extension pour la création d'un espace d'ébattement et les doubles box pour les chiens dangereux. C'est donc ce dernier point qui est présenté ce soir.

Au préalable, le Président rappelle que, lors de la séance du 20 octobre dernier, le Comité Syndical l'a autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le lot n° 1 – Voirie, Réseaux et VRD dans le cadre du réaménagement de la fourrière. Ce lot a été attribué au cabinet ICE Ingénierie Conseil Environnement.

Le lot n° 2 – Extension du chenil a été déclaré infructueux.

Compte tenu de la complexité de l'organisation des travaux qui se dérouleront tout en maintenant l'activité sur le site, le titulaire du lot n° 1 a été sollicité pour prendre en charge les missions similaires relatives au lot n° 2.

Les offres ont été reçues tardivement, après fortes sollicitations, car le montant des travaux estimé à 65 000 € est peu attractif. Cela étant, après comparaison des propositions, l'offre la mieux disante est celle du Cabinet « Studio ARA ».

Le montant des prestations est de 9 750 € HT (taux de rémunération 15%) et ce Cabinet a l'habitude de travailler avec le Cabinet ICE, ce qui devrait faciliter la coordination des travaux à réaliser.

Le taux de rémunération peut paraître coûteux mais ce taux est à appliquer à un faible montant de travaux ; les données sont généralement inversées dans une situation de travaux plus importants pour lesquels le taux peut se négocier aux alentours de 8 à 9 % mais sur une enveloppe financière plus conséquente.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre du lot n° 2 et tous les documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer ledit marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## **DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHAMBOURCY A LA SECTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Pour illustrer ce dossier, la présentation d'une esquisse est projetée sur écran ; le plan définitif devrait être adopté en début d'année (lors du DOB ou du Budget Primitif).

### Schéma commenté :

- ✓ Les emplacements prévus sont au nombre de 42. On y retrouve les axes de circulations et une mixité entre les espaces de jeu et de vie.
- ✓ Les emplacements sont groupés par 2, dans une forme carrée, afin de permettre les rassemblement de familles, le bloc sanitaire est au centre.
- ✓ L'interdiction de construction liée au PPRI (risques d'inondations) est définie par la ligne bleue.
- ✓ Sur la partie gauche : un bureau d'accueil est prévu ainsi qu'une salle de réunion pour les travailleurs sociaux. D'ailleurs, le Syndicat travaille avec les communes concernées pour la préparation du plan d'accompagnement social et du plan d'accompagnement éducatif et sportif. Ces plans devront être joints aux demandes de subvention.

Le Président informe les membres que Madame FOURNIER doit rencontrer une Société de gestion, L'HACIENDA, le 14 décembre prochain. En effet, la gestion sera ensuite confiée à une Société sous forme de Délégation de Service Public.

Le Président revient sur la demande d'adhésion faite le 10 juin dernier, par Monsieur Pierre MORANGE, Député-Maire de CHAMBOURCY pour intégrer les deux places qui incombent à sa Commune dans le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage du SIVOM.

Le 23 juin, le Président adressait une réponse d'attente précisant qu'il était prématuré de répondre à cette requête.

En effet, conformément à la loi du 5 juillet 2000, le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage a été approuvé le 26 mars 2006 par arrêté du Préfet des Yvelines et a établi des secteurs de cohérence. Les quatre communes adhérentes à cette section syndicale sont situées dans le bassin du SIEP « Seine et Forêts » alors que la commune de Chambourcy se trouve dans un autre bassin territorial avec la commune de Poissy et initialement la commune d'Orgeval qui a été retirée du dispositif mais sans incidence sur le nombre de places à réaliser sur cette zone.

En outre, alors que le SIVOM venait de choisir son équipe de maîtrise d'œuvre, il s'avérait que les 6.000 m<sup>2</sup> mis à la disposition du SIVOM risquaient, compte tenu de contraintes diverses, d'être insuffisants pour l'aménagement des 40 places qui lui incombent ; deux places supplémentaires induisant une surface de 300 m<sup>2</sup> à 400 m<sup>2</sup> supplémentaires.

De plus, si tous les éléments techniques le permettent, il revenait à la Commune de CHAMBOURCY de contacter les services de l'État afin de faire modifier le schéma départemental, de saisir officiellement la Ville de Poissy pour son désistement dans le secteur initial avant tout lancement de la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 9 octobre dernier, Madame Anne BOQUET, Préfète des Yvelines, a émis un avis favorable au changement de secteur de la commune de CHAMBOURCY, malgré l'avis défavorable de la Ville de POISSY.

Rien ne s'oppose donc maintenant à examiner la candidature de CHAMBOURCY pour la section syndicale « Aire d'accueil des gens du voyage. » L'aménagement à réaliser passerait de 40 places à 42 places. A noter également que cette adhésion augmentera le nombre d'habitants concerné par le financement de ces travaux.

Le marché de Maîtrise d'œuvre se trouvera également modifié car il est établi sur une base de 40 places. Un avenant sera proposé prochainement au Comité.

Les Gens du Voyage auront à payer leur emplacement (droit d'entrée) répond le Président à Monsieur NGUYEN. Pour l'instant, aucun prix n'a été fixé puisque cette partie sera traitée dans un second temps (phase de gestion). Le Syndicat s'attèle à respecter les délais pour obtenir le permis de construire avant fin mai et par là-même les subventions aux travaux d'investissement. Le Service répond également aux demandes de la Ville de Paris (documents et renseignements divers), pour autant la Ville de Paris n'a toujours pas délibéré officiellement sur la mise à disposition du terrain de 10 000 m<sup>2</sup>.

Le Syndicat se prépare aussi à la gestion que cette aire va nécessiter avec l'aide de sociétés spécialisées. Les frais de fonctionnement, comme les recettes, pourront être estimés dans cette phase, mais il ne faut pas s'attendre à ce que les recettes couvrent les frais de fonctionnement ou même l'emprunt.

L'investissement sera payé par les Communes concernées, déduction faite des subventions du Conseil Régional, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat. Une fois ce budget arrêté, le détail sera présenté à l'Assemblée.

Monsieur ARNOUX demande si la Société qui sera gestionnaire de cette aire en DSP sera rémunérée par le SIVOM ou elle le sera directement par ses prestations, ce qui signifie qu'elle assume le risque financier qui en découle.

Il existe plusieurs montages rétorque le Président ; cela dit, la Société percevra directement le paiement du droit d'entrée, prix qui aura été négocié au préalable, et les produits des consommables mais le risque financier sera partagé.

Par ailleurs, le Président informe que les fortes réticences exprimées par les Gens du Voyage sur la situation du terrain sont aujourd'hui atténuées. En effet, la limitation des possibilités de réalisation et surtout l'étude des projets sociaux et éducatifs, en intégrant les acheminements scolaires, sont autant de points qui ont rassuré la population aujourd'hui actrice dans ce projet.

Sans autre observation, le Président demande aux représentants des quatre communes concernées (Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Maisons-Laffitte, et Mesnil-le-Roi) de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle demande et de modifier en conséquence les statuts du Syndicat.

Les Communes de la Section « Aire d'accueil des Gens du Voyage » ont approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Chambourcy et la modification des statuts du Syndicat qui en découle.

## **CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « TRANSPORTS EN COMMUN »**

Lors de la séance du 20 octobre dernier, il a été rappelé qu'au mois de juin 2009 une réflexion a été menée entre différentes communes sur la gestion actuelle des transports en commun.

En effet, beaucoup de communes rencontrent des difficultés avec l'organisateur des transports en commun, qu'elles soient administratives (un nombre important d'avenants signés) ou financières. Aujourd'hui, le constat est clair : d'une part, VEOLIA dispose d'un monopole et, d'autre part, l'ensemble des communes travaillant avec ce transporteur sont aussi adhérentes du SIVOM.

Pour, plus de précisions, le Président rappelle que la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée relative à l'orientation des transports parisiens, dite LOTI, a institué en Région Ile-de-France un régime dérogatoire géré par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France qui élabore ou révisé, notamment, le plan de déplacement urbain. Ainsi, la société VEOLIA a le quasi-monopole des transports en commun de voyageurs par route dans notre banlieue ouest.

A ce jour, une négociation est en cours sur le bassin de transport concernant Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Mareil-Marly et Saint-Germain-en-Laye. Les propositions sur les nouveaux tracés et horaires, ainsi que les propositions financières de VEOLIA ne donnent pas satisfaction. Chacun négocie actuellement seul face à un transporteur en situation de monopole ; en unissant nos forces l'impact serait plus important et les conventions plus favorables aux collectivités.

Le Député Pierre MORANGE, Maire de Chambourcy, a sollicité le Président du SIVOM pour la constitution d'un groupe de travail au sein du SIVOM qui couvrirait plusieurs bassins de transport, comme le bassin de Poissy ou du Pecq.

Dans un premier temps, un groupe de travail, animé par Monsieur Pierre MORANGE, pourrait être créé afin d'étudier les possibilités de mettre en commun les besoins et éventuellement ouvrir une nouvelle section au sein du SIVOM.

Cependant, il n'est pas à l'ordre du jour de créer cette nouvelle compétence, une nouvelle forme d'intercommunalité devant se faire jour d'ici 2011 (voire 2014 pour la réforme des territoires), cela étant il paraît opportun de rassembler les différents bassins de transport en groupe de réflexion pour agir en amont.

Le Président demande donc aux communes qui le souhaitent d'intégrer ce groupe de travail dont la volonté est de réfléchir ensemble afin de mieux appréhender ce service à la population et d'être une force de proposition vis-à-vis du monopole existant. Cette mise en commun permettra d'avoir un poids plus important, les rencontres avec VEOLIA pourront être plus groupées et la possibilité que le STIF soit un « partenaire-conseil » pourrait être envisagée.

Les enjeux sont assez importants : le bassin de transports de Poissy avec le projet de gare routière, celui du Pecq qui comporte Le Port -Marly et Marly-le-Roi, même si les montages financiers sont différents (la garantie de recettes portée par les Villes – comme le bassin de Saint-Germain-en-Laye ou par le transporteur – comme à Poissy) etc ...

Le Président souligne aussi que, si le SIVOM avance en parallèle avec certaines réflexions, les travaux de ce groupe de travail serviront le jour où une intercommunalité se créera.

Certaines communes adhérentes au SIVOM ne seront effectivement pas intéressées par ce projet parce qu'elles ont déjà transféré la compétence « transports » dans le cadre d'une intercommunalité qui existe.

Le Président donne la parole aux membres.

Monsieur CHAMBORANT précise que la Commune du Vésinet comme 5 autres de ce Syndicat sont membres de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS) qui dispose de la compétence « transports en commun ». Il précise aussi qu'une des Communes adhérentes de la CCBS n'est pas membre du SIVOM. Par conséquent, la Ville du Vésinet, qui n'est pas défavorable à ce projet, s'abstiendra.

Monsieur RAYNAUD signale que les Communes du Mesnil-le-Roi et de Maisons-Laffitte sont dans le même cas de figure (SIVOM de Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi) ; cela étant la Ville du Mesnil-le-Roi est intéressée pour participer à ce groupe de travail.

Madame RICHARD qui s'exprime au nom du Maire de Saint-Germain-en-Laye rappelle que la position évoquée lors de la dernière réunion du Comité Syndical reste identique : Monsieur LAMY est contre la constitution de ce groupe de travail et elle informe que pour le bassin de transports de Saint-Germain-en-Laye des groupes de travail informels sont déjà établis.

Madame PIGE de Maisons-Laffitte s'associe aux propos de Monsieur RAYNAUD : la Ville de Maisons-Laffitte est également intéressée pour participer à ce groupe de travail.

Madame BROCHEN de la Commune de Vernouillet ne participera pas à ce groupe de travail, sa Commune fait déjà partie d'un SIVOM.

Monsieur RAYNAUD ajoute une condition à sa participation : que les personnes mandatées pour cette réflexion en groupe soient celles qui ont la charge des transports en commun dans leur commune, ce qui signifie qu'il ne s'agira pas forcément de délégués du SIVOM.

C'est sous cette forme qu'il faut comprendre la participation à ce groupe de travail, répond le Président. En effet, il ne s'agit pas d'une création d'une compétence au sein du SIVOM mais d'un groupe de travail qui émane de ses communes adhérentes ; les participants seront désignés librement par les communes et il est vrai qu'il serait préférable que ce soient les Elus en charge du transport.

Les Communes de Poissy et de Plaisir ont participé aux réunions préalables qui ont eu lieu à l'initiative de Monsieur MORANGE. Le Maire de Poissy était favorable à ce groupe de travail indique Madame de VAUCOULEURS. Toutefois, le projet de délibération présenté ce soir met en relief un périmètre limité, à savoir Poissy et le Pecq alors qu'il était question d'un bassin beaucoup plus large et outre cela, il est établi une liaison avec les réflexions que doivent mener les communes concernant l'intercommunalité. La Ville de Poissy souhaite que ces deux points soient éclaircis avant de confirmer sa participation.

Le Président relit le paragraphe concerné : « Le Député Pierre MORANGE, Maire de Chambourcy, a sollicité le Président du SIVOM pour la constitution d'un groupe de travail au sein du SIVOM qui couvrirait plusieurs bassins de transport, comme le bassin de Poissy ou du Pecq ». Il aurait pu être écrit à la place du mot « comme », « par exemple » ; ce qui signifie que cette réflexion ne se limite pas à ces deux bassins, la Ville de Fourqueux fait d'ailleurs partie du bassin de Saint-Germain qui n'est pas cité.

Quant à la question de l'intercommunalité souvent évoquée, le Président rappelle que pour l'instant la structure n'existe pas ; il propose de ne pas perdre du temps en se préparant ensemble afin de ne pas se voir imposer, par l'Etat, une intercommunalité qui n'aurait pas été choisie. Pour le Président, il est donc important d'avancer sur différents thèmes même si l'intercommunalité n'est pas arrêtée à ce jour.

Ce point devrait être clarifié par Monsieur MORANGE directement auprès du Maire de Poissy, suggère Madame de VAUCOULEURS.

Le Président en a pris note.

Madame BINEAU donne d'ores et déjà le nom du participant de la Ville d'Achères, Monsieur RIGAUD, délégué du SIVOM, qui est également chargé des transports au sein de sa Commune. Madame BINEAU ajoute que cette participation ne présage en rien sur l'avenir si la compétence doit être créée au sein du SIVOM.

Monsieur GUINAUDIE rappelle qu'il s'agit bien d'un groupe de travail et non de la création d'une section au sein du Syndicat. Selon lui, il appartient aux acteurs locaux de participer à ces échanges plutôt que de laisser le STIF seul acteur, « les élus ne peuvent que se réjouir que des gens de terrain aient envie de réfléchir sur cette question ».

Monsieur ROUSSEL-DEVAUX de Port-Marly souligne quant à lui que le SIVOM est un Syndicat à la carte, ce qui signifie que dans le cas où une section « transports » se crée, les

communes seraient libres d'y adhérer ou non ; par conséquent, une opposition n'a pas lieu d'être et encore moins à la constitution d'un groupe de travail.

Par ailleurs, Monsieur ROUSSEL-DEVAUX souhaite savoir si la demande de sa Commune sur la gestion de bâtiments sportifs d'intérêt intercommunal a pu être étudiée. Il ajoute que les perspectives de 2011 ou de 2014 sur l'intercommunalité restent floues, il met également en relief le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales ; c'est pourquoi Monsieur ROUSSEL-DEVAUX considère que les Elus doivent avancer dans les réflexions qui les concernent, y compris au sein du SIVOM.

Le Président ne veut pas, à ce jour, ajouter à l'étude un nouveau dossier avec ceux déjà en cours (Gens du Voyage, Réaménagement de la Fourrière et le Groupe de travail sur les transports en commun pour lequel une réflexion s'était déjà engagée en amont). En effet, le SIVOM est une équipe restreinte qui ne pourra faire face à l'ensemble des projets. Cela étant, le Président ne s'oppose pas à l'intégration de la gestion de ces bâtiments communaux à usage sportif au sein du SIVOM.

Dans le même état d'esprit que celui qui a été exposé sur la notion du groupe de travail, Monsieur FREY confirme la participation de la Commune de l'Etang-la-Ville ; Monsieur FREY chargé des transports dans sa Commune proposera sa candidature.

La Ville du Pecq y est également favorable, indique Madame BERNARD. Elle informe que le Maire-Adjoint chargé des transports a déjà été associé aux réunions évoquées, il serait préférable qu'il poursuive sa participation.

Pour Monsieur ARNOUX, le groupe de travail devra travailler dès le départ avec d'autres organismes afin d'y avoir une homogénéité et une vision d'ensemble permettant d'œuvrer de façon efficace. Il demande donc si ce groupe de travail aura une activité refermée sur lui-même ?

Les Communes inscrites dans ce Groupe devront dans un premier temps se réunir sous la présidence de Monsieur MORANGE pour définir des axes de travail, répond le Président ; et comme évoqué plus haut, la rencontre de VEOLIA, du STIF et d'autres partenaires sera indispensable pour mieux comprendre le fonctionnement actuel et l'organisation future avec les contrats de type 2, pour ensuite se positionner ensemble plus solidaire et plus fort.

Afin de n'oublier personne, le Président propose aux membres de faire un tour de table :

<b>FAVORABLE</b>	<b>COMPETENCE TRANSFEREE OU NON FAVORABLE</b>	<b>AVIS RESERVE ou ABSENT</b>
ACHERES : M. RIGAUD		
AIGREMONT		
CARRIERES-SOUS-POISSY		
	CARRIERES-SUR-SEINE : compétence transférée	
CHAMBOURCY		
	CHANTELOUP LES VIGNES : compétence transférée	
	CHAPET : idem	
	CHATOU : idem	
CHAVENAY		
CRESPIERES		
	CROISSY-SUR-SEINE : idem	
FEUCHEROLLES		
FOURQUEUX		
	HOUILLES : idem	
LE MESNIL-LE-ROI		
LE PECQ		
LE PORT-MARLY		

	LE VESINET : idem	
		LES ALLUETS-LE-ROI
L'ETANG LA VILLE		
MAISONS-LAFFITTE		
MAREIL-MARLY		
MARLY-LE-ROI		
		MEDAN : absent
	MONTESSON : idem	
MORAINVILLIERS		
ORGEVAL		
		POISSY
	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	
SAINT-NOM-LA-BRETECHE		
		TRIEL-SUR-SEINE : absent mais compétence transférée
		VERNEUIL-SUR-SEINE : idem
		VERNOUILLET : idem
	VILLENES-SUR-SEINE : compétence transférée	BOUGIVAL : compétence transférée à la CCCS ?
		LA CELLE-SAINT-CLOUD : idem
		LOUVECIENNES : idem
<b>18</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

A ce jour, 18 Communes sont prêtes à travailler ensemble pour améliorer l'avenir des usagers des transports en communs sur le réseau des bus, le Président s'en satisfait.

Monsieur FREY suggère aux communes qui vont participer à ce groupe de faire appel, le cas échéant, aux communes qui siègent déjà dans une structure intercommunale ou dans des groupes, de manière à mieux cerner les apports d'une collaboration collective.

Certains maillages sont effet complexes, conclut le Président.

Le Comité Syndical approuve, à la majorité des communes concernées (1 vote contre), la création d'un groupe de travail sur les transports en commun et désigne Monsieur Pierre MORANGE pour l'animer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Etat d'avancement du projet de réaménagement de la Fourrière Intercommunale**

Le planning des travaux est présenté sur écran : la totalité des travaux devrait se dérouler en 14 semaines ; ce délai qui peut paraître long tient compte du maintien de l'activité sur site. Seuls les travaux de l'entrée pourront, peut-être, amener une fermeture d'1 ou 2 jours.

Si les marchés sont lancés en début d'année 2010 et l'emprunt souscrit, les travaux pourront être terminés pour l'été 2010.

Sans aucun autre commentaire, le Président lève la séance à 19h30.